

Certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° 93609/ 08121627

Ecocert Canada confirme par la présente que :

COOP SOLIDARITÉ LES JARDINS DE LA MONTAGNE

28 B, chemin St-Louis Ouest, Quebec G0V 1N0 Petit-Saguenay - CANADA

a été audité et certifié conformément au programme

Régime Bio Canada* (COR)

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)



Pour les étapes de production / activités :

PRODUCTION VÉGÉTALE, CULTURES PRODUITES SOUS DES STRUCTURES OU EN CONTENANTS

Certificat délivré le 12 août 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,
G6W 6N2, Canada

<https://www.ecocert.com/fr-CA/home>

Date d'anniversaire: 15 avril 2026

lorsque l'entreprise certifiée doit présenter une demande d'inspection annuelle subséquente . Ceci n'est pas une date d'expiration

Date de certification initiale: 7 octobre 2002

Le dernier audit a eu lieu le 14 juillet 2025

Sébastien Houle

Z001(COR)v02fr

Page 1/5

*conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique - Aquaculture - Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par Ecocert Canada en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à Ecocert Canada.



**scannez
moi**

Accédez au
certificat officiel
actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° 93609/ 08121627



COOP SOLIDARITÉ LES JARDINS DE LA MONTAGNE

Régime Bio Canada* (COR)

Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec (CARTV)

Produits certifiés pour la marque de commerce: **COOP SOLIDARITÉ LES JARDINS DE LA MONTAGNE**

PRODUIT(S)	DÉFINI COMME	ÉQUIVALENCES ADDITIONNELLES ([X]: en conformité)	
		CAN-US	CAN-UE
(1)	(2)		
> Ail	Biologique	X	X
> Ail - Fleur	Biologique	X	X
> Aubergine	Biologique	X	X
> Basilic	Biologique	X	X
> Betterave	Biologique	X	X
> Blette (Bette-à-Carde)	Biologique	X	X
> Bok choy	Biologique	X	X
> Brocoli	Biologique	X	X
> Camerise	Biologique	X	X
> Carotte	Biologique	X	X
> Céleri	Biologique	X	X
> Céleri rave	Biologique	X	X
> Chou	Biologique	X	X
> Chou frisé (Kale)	Biologique	X	X
> Chou rouge	Biologique	X	X
> Chou-fleur	Biologique	X	X
> Chou-rave	Biologique	X	X
> Citrouille	Biologique	X	X
> Concombre (En serre)	Biologique	X	X

Z001(COR)v02fr

Page 2/5

*conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique - Aquaculture - Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par Ecocert Canada en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à Ecocert Canada.



scannez
moi

Accédez au
certificat officiel
actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° 93609/ 08121627



> Coriandre	Biologique	X	X
> Courge	Biologique	X	X
> Courgette	Biologique	X	X
> Épinard	Biologique	X	X
> Fenouil	Biologique	X	X
> Haricot (Frais)	Biologique	X	X
> Laitue	Biologique	X	X
> Maïs doux (Sucré)	Biologique	X	X
> Maraîchage diversifié (120 paniers ASC)	Biologique	X	X
> Marjolaine	Biologique	X	X
> Melon (Cantaloup)	Biologique	X	X
> Navet (et rabiole)	Biologique	X	X
> Oignon (et oignon vert)	Biologique	X	X
> Pastèque (Melon d'eau)	Biologique	X	X
> Persil	Biologique	X	X
> Piment	Biologique	X	X
> Poireau	Biologique	X	X
> Pois	Biologique	X	X
> Poivron (En champs et en serre)	Biologique	X	X
> Pomme de terre	Biologique	X	X
> Radis (et Daikon)	Biologique	X	X
> Roquette	Biologique	X	X
> Thym	Biologique	X	X
> Tomate (italienne en champ; Beef en serre; Cerise en serre)	Biologique	X	X

- (1) Produit certifié conformément aux modalités de l'Accord établi entre les États-Unis et le Canada sur l'équivalence des produits biologiques (USCOEA).

- (2) l'entente d'équivalence biologique entre l'Union européenne et le Canada (EEBUEC)



scannez
moi

Accédez au
certificat officiel
actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° 93609/ 08121627

Certificat délivré le 12 août 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,
G6W 6N2, Canada

<https://www.ecocert.com/fr-CA/home>



Z001(COR)v02fr

Page 4/5

*conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique - Aquaculture - Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par Ecocert Canada en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à Ecocert Canada.



**scannez
moi**

Accédez au
certificat officiel
actualisé

Annexe au certificat

PRODUITS BIOLOGIQUES N° 93609/ 08121627



COOP SOLIDARITÉ LES JARDINS DE LA MONTAGNE

Régime Bio Canada* (COR)

Sites couverts :

- > 28 B, chemin St-Louis Ouest, Petit-Saguenay, Quebec, G0V 1N0, CANADA

Certificat délivré le 12 août 2025

Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,
G6W 6N2, Canada

<https://www.ecocert.com/fr-CA/home>

Z001(COR)v02fr

Page 5/5

*conformément à la partie 13 du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC), la norme CAN/CGSB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion et la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et/ou CAN/CGSB 32.312 Systèmes de production biologique - Aquaculture - Principes généraux et normes de gestion et Liste des substances permises.

La certification demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par Ecocert Canada en vertu de la partie 13 du RSAC. Le présent document autorise l'utilisation, sur l'emballage des produits certifiés, de la référence à Ecocert Canada.



**scannez
moi**

Accédez au
certificat officiel
actualisé